



Charte des Jeunes Amis de la Fédération Française des Associations d'Amis de Musées :

« Identité et rôle des Jeunes Amis »

Nous, Jeunes Amis de Musées français, avons rédigé cette charte et nous nous engageons à la faire connaître auprès de nos associations.

La charte "Identité et rôle des Jeunes Amis" est un guide proposé pour comprendre la place des Jeunes au sein des associations d'Amis de musées. Cette charte offre une vision claire et concise de leur engagement et de leur impact au sein de la communauté des Amis de musées. Elle vise à clarifier et définir la relation entre Amis et Jeunes Amis.

- Qui sont les Jeunes Amis ?

« Les Jeunes Amis de musées sont les jeunes adultes d'une association d'amis de musées qui se regroupent pour développer leurs propres activités culturelles en lien avec le musée et ses thématiques.

Ils forment une branche à part entière de l'association communément nommée "section" avec le soutien bienveillant des membres de l'association. »

(cf. *Grands principes* – Annexes – ffsam.org)

- Leur âge :

Reconnaissant la diversité des tranches d'âge dans nos associations, des recommandations spécifiques sont établies, tout en envisageant des cas particuliers pour assurer une représentation équilibrée de tous les membres.

Il est recommandé que les Jeunes Amis soient généralement âgés de 18 à 35 ans, l'âge limite est à définir par chaque association. Cette tranche d'âge a été choisie pour favoriser l'autonomie des sections Jeunes tout en garantissant une participation active et responsable. En effet, avoir des membres en dessous de 18 ans pourrait poser des défis supplémentaires en termes de responsabilité légale et de supervision. Dans certaines situations, notamment lorsque l'association est dans une ville peu étudiante ou trop petite, la section Jeunes Amis peut s'ouvrir aux jeunes en dessous de la cible d'âge, à condition que cela respecte la mission des Jeunes Amis.

Bien que le groupe cible principal soit constitué de jeunes adultes jusqu'à 35 ans, il est important de reconnaître que certains membres plus âgés peuvent souhaiter rester au sein de la section répondant à leurs besoins. Dans de telles situations, il convient d'encourager leur participation. Tout en sachant que ces membres de plus de 35 ans auront l'occasion de retrouver les Jeunes Amis lors des activités de l'association car ils font partie intégrante de l'association.

- Leur place :

Les Jeunes Amis, intégrés pleinement à l'association des Amis, peuvent être sollicités pour des actions bénévoles, contribuant ainsi à renforcer le lien et la dynamique au sein de l'association.

Il serait souhaitable d'inclure la présence d'un représentant Jeunes Amis dans le conseil d'administration (qu'il soit Jeune Ami ou référent). Cette place peut être délibérative ou, si ce n'est pas possible, consultative. Cette présence permettrait d'assurer un lien entre Amis et Jeunes Amis dans l'association, et d'offrir une voix et une vision jeune lors des prises de décisions.

- Leur organisation / autonomie :

L'organisation d'activités autonomes structure une section Jeunes, dont le fonctionnement est basé sur une relation de confiance et d'entraide avec les Amis.

Activités : les Jeunes Amis complètent le programme d'activités existant en répondant à de nouveaux besoins comme les horaires adaptés ou le type d'activités. Chaque association encourage l'autonomie et l'initiative des Jeunes Amis dans l'organisation de leurs activités. Toutefois, cette autonomie doit s'inscrire dans l'orientation définie par l'association. Un petit

noyau de Jeunes Amis, autour du responsable, est fortement recommandé pour coordonner les efforts et assurer le bon déroulement des projets. Les activités de la section Jeunes peuvent s'adresser aux Jeunes Amis, au public des musées et aux Amis eux-mêmes.

Communication : il est conseillé de mettre à disposition une adresse email et/ou la possibilité de créer un groupe WhatsApp dédié aux Jeunes Amis pour favoriser l'échange d'informations et la coordination des actions. Selon la demande des Amis et la disponibilité des Jeunes Amis, la section peut être amenée à animer la communication sur les réseaux sociaux de l'association. Les réseaux sociaux jouent un rôle crucial dans la visibilité des actions menées par les Jeunes Amis, attirant ainsi l'attention d'un public plus large et potentiellement de nouveaux adhérents auprès de l'association. Néanmoins, assumer la responsabilité de la communication constitue un engagement durable et une vraie valeur ajoutée, ce qui nécessite un accord commun et une définition de l'objectif entre les Amis et les Jeunes Amis. Par ailleurs, les moyens de paiements numériques peuvent favoriser les adhésions.

- La trésorerie :

La création et/ou le développement de sections Jeunes, peut susciter des questions d'ordre financier les concernant.

La cotisation : les Jeunes Amis sont encouragés à verser une cotisation annuelle fixée par l'association, permettant ainsi de valoriser leur engagement et de contribuer aux projets des Jeunes Amis. Il est important que cette cotisation soit adaptée au budget des Jeunes.

La comptabilité : les sections Jeunes Amis, faisant partie intégrante de l'association, ne disposent pas d'un compte bancaire ou d'un budget propre. En cas de besoin financier pour un événement particulier, une demande exceptionnelle peut être soumise. Il est ainsi souligné que les Jeunes Amis ne représentent pas une charge financière pour l'association.

Une réflexion peut être menée pour ajuster le coût des activités de l'association afin de les rendre plus accessibles aux jeunes. Cette démarche vise à favoriser la participation des Jeunes Amis tout en tenant compte de leurs ressources financières.

Ainsi, la création d'une section Jeunes Amis représente un investissement sur le long terme pour l'association, enrichissant son dynamisme avec des bénévoles actifs, assurant ainsi une adhésion pérenne et une image dynamique.

Charte rédigée, adoptée et présentée par les Jeunes Amis de Musées lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Associations d'Amis de Musées à Rennes le 6 avril 2024.